

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AGA

INSCRIPTION

L'inscription au club de tout gymnaste implique :

Un dossier d'inscription à remplir et à remettre lors des permanences prévues à cet effet
Un questionnaire de santé à remplir à chaque début d'une nouvelle saison sportive
Le règlement intérieur à signer par les parents et le/la gymnaste
L'acquiescement de la cotisation annuelle, qui comprend notamment la licence.

Les adhérents participent à un Projet Sportif, ainsi aucun remboursement ne sera possible en cours d'année si vous ou votre enfant décidez de quitter le Club.

Néanmoins, un remboursement pourra être effectué uniquement dans les cas suivants :

Déménagement de la famille en cours de saison sportive
Cas de force majeure

Le remboursement sera calculé au prorata du temps de pratique effectué (hors licence qui est non remboursable).

ENTRAINEMENTS

Les gymnases ne sont pas ouverts au public. Seuls les gymnastes y ont accès durant l'entraînement, accompagné(e)s de leur entraîneur.

L'autorisation pour les parents d'assister aux entraînements est à la discrétion de l'entraîneur. Par défaut, il est demandé aux parents de ne pas être présents durant ceux-ci.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur en déposant leur enfant. Nous demandons donc à ce que les enfants soient déposés auprès de l'entraîneur à l'intérieur du gymnase.

Les gymnastes sont sous la responsabilité de l'entraîneur pendant toute la séance, et ne doivent en aucun cas sortir du gymnase. Il est par ailleurs demandé à ce que les parents viennent chercher les enfants à l'intérieur du gymnase afin que l'entraîneur puisse s'assurer que ces derniers repartent accompagnés.

Les horaires doivent impérativement être respectés par les entraîneurs, les gymnastes et les parents.

Tout retard ou absence doit être impérativement signalé à l'entraîneur. Après 3 absences non justifiées, l'entraîneur se réserve le droit de refuser l'enfant en cours.

L'accès au vestiaire pendant l'entraînement se fait individuellement avec l'autorisation de l'entraîneur. Il doit rester exceptionnel et être le plus court possible.

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée, à savoir :
Pour les groupes Babys et Loisirs : a minima leggings et t-shirt, ou tenue de gymnastique
Pour les groupes compétition : tenue de gymnastique

Il est indispensable que les gymnastes aient avec eux une gourde d'eau.

Les gymnastes sont tenu(e)s de s'attacher les cheveux. Le port de bijoux est interdit.

Il est demandé à ce que les gymnastes n'emmènent pas d'objets de valeur lors des entraînements. **Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite durant l'entraînement. Son utilisation pourra faire l'objet d'un avertissement, voire d'une exclusion du cours de la part de l'entraîneur.

Il est interdit de manger pendant les entraînements.

Chacun veillera au respect et donc à la bonne utilisation du matériel de gymnastique. *Il est strictement interdit aux adultes et enfants d'utiliser le matériel de gymnastique en dehors de la présence d'un entraîneur du club.*

Par ailleurs, il est strictement interdit aux entraîneurs, salariés ou bénévoles, d'utiliser les locaux ainsi que le matériel de gymnastique à des fins personnelles. L'accès aux gymnases est strictement réservé aux entraîneurs et gymnastes aux horaires prévus par le planning établi en début d'année.

À la fin de l'entraînement, tous les gymnastes participent au rangement du matériel. L'aide des parents est par ailleurs la bienvenue.

OBJECTIFS DU CLUB

Les entraîneurs mettent tout en œuvre pour faire progresser les gymnastes dans les différents domaines : coordination motrice, construction et structure du schéma corporel et spatial, enrichissement de la relation de l'individu à la musique et au mouvement, la confiance en soi, la prise de risque. *Les objectifs sont adaptés aux possibilités motrices et psychologiques propres à chacun.*

Les gymnastes sont répartis dans les différents groupes par les entraîneurs en fonction de considérations techniques, de la motivation et de la disponibilité des gymnastes et de leurs parents. *La gestion des groupes appartient à cet encadrement et lui seul est habilité à modifier les affectations dans les différents groupes.*

La répartition a lieu en début d'année sportive et fait l'objet d'une validation par le Bureau de l'association.

Des prises de vue peuvent être effectuées par des membres de l'association dans le cadre des activités. Les photos pourront être publiées sur le site du club ainsi que sur les réseaux sociaux, dans le but d'information ou de promotion des activités de l'association. Conformément à la loi, l'adhérent peut donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et dispose du droit de retrait s'il le souhaite.

Un comportement correct, le respect des autres et des entraîneurs, est exigé durant les séances d'entraînement. En effet, pour progresser, la pratique de la gymnastique nécessite du travail, de la rigueur et du respect les uns envers les autres.

En cas de difficultés avec un(e) gymnaste, l'entraîneur en informera les parents, et proposera un entretien avec la présence du président du club afin de trouver la meilleure solution quant à cette difficulté.

STAGES

Pendant les vacances scolaires, des stages peuvent être organisés pour certains groupes. La proposition de ces stages est à la discrétion de l'entraîneur, en fonction notamment de la motivation et du sérieux des gymnastes.

COMPETITIONS

Tout gymnaste inscrit à une compétition (équipe, individuelle, proximité) devra respecter son engagement.

Aucune absence ne sera acceptée, sauf cas de force majeure.

Les dates des compétitions sont indiquées aux parents dès leur connaissance.

Tous les déplacements, frais d'hébergement et repas lors des compétitions sont à la charge des adhérents.

Un comportement correct (respect des autres et des entraîneurs) est exigé durant les séances d'échauffement ainsi que sur les plateaux de compétitions.

Les gymnastes engagé(e)s dans une compétition par équipe doivent porter le justaucorps du club lors de celle-ci. Il sera acheté auprès du club pour chaque gymnaste des groupes compétition.

La présence des gymnastes lors des palmarès clôturant une compétition est obligatoire. En cas d'empêchement, l'entraîneur doit en être averti avant le début de la compétition.

Les entraîneurs sont chargés de sélectionner les participant(e)s aux compétitions individuelles et de composer les équipes. **Leur décision est sans appel et ne peut être contestée.**

ACCIDENT

En cas de malaise ou d'accident, les dirigeants peuvent appeler un service de secours ou diriger l'adhérent vers le service hospitalier le plus proche.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner des sanctions, à savoir :

L'avertissement oral, puis écrit

L'interdiction de la pratique de manière temporaire

L'exclusion définitive.

Ce règlement a été mis en place afin d'assurer le bon déroulement de la pratique de la gymnastique au sein du club. Les entraîneurs, dirigeants et bénévoles veilleront à son respect.

En signant ce règlement, je certifie avoir pris connaissance de celui et m'engage à le respecter.

Fait à Marignier, le

Signature des parents

Signature du gymnaste